



Compte rendu audience SNALC/ Rectrice du 26 août 2020

Présents pour le SNALC :

Karim El Ouardi, Jessica Boyer, Nicolas Durant, Joan Mallet, Fabien Series.

Présents pour le Rectorat :

MME Sophie Béjean, Rectrice de l'académie, MME Isabelle Chazal, Secrétaire Générale du Rectorat.

Présentation générale de la rentrée par Madame la Rectrice :

Madame la Rectrice accueille l'équipe du SNALC en appelant de ses vœux, après une année scolaire passée très difficile, un dialogue social constructif et le plus fluide possible placé sous le signe de la confiance envers les équipes.

La rentrée qui s'annonce, bien que particulière, sera une véritable rentrée : La vie a repris normalement, et cela doit s'entendre aussi sur le plan scolaire et professionnel.

Sur le plan sanitaire, pour assurer la sécurité des agents et des élèves, un protocole clair et une concertation étroite entre le rectorat, les préfets et les ARS ont été mis en place.

Sur le plan pédagogique, un cadrage sera donné pour accompagner les enseignants et repérer le positionnement des élèves. L'académie a par ailleurs reçu des moyens supplémentaires durant l'été pour le secondaire (des moyens analogues ont été attribués au primaire avant l'été) et les établissements ont d'ores et déjà été notifiés. (AP et devoirs faits).

Une attention particulière sera portée à la lutte contre le décrochage scolaire par le biais d'un plan d'action élaboré par niveau sur trois temporalités : avant été, pendant été, à la rentrée.

Des dispositifs d'accompagnement seront mis en œuvre pour la formation des 16-18ans sortis du système scolaire soumis à l'obligation de formation. Des places supplémentaires ont été créées dans l'enseignement supérieur pour les nouveaux bacheliers.

Pour le SNALC, il est en effet hors de question qu'il y ait un report de la rentrée et il faut que les élèves retrouvent un cursus normal après les longs mois d'enseignement à distance et les vacances.

Échanges entre le SNALC et Madame la Rectrice :

- **Sur la vulnérabilité des personnels :**

Le SNALC souligne le cas des personnels vulnérables et des foyers vulnérables (en insistant sur les AESH qui sont souvent les oubliés de tous les protocoles) qui se retrouveront au contact de personnels et enfants potentiellement contagieux. Comment l'institution compte-t-elle assurer la protection des personnels dans de telles situations ?

Pour Madame la Rectrice, tout adulte portera un masque. Les AESH (comme les infirmières) pourront avoir accès à un masque FFP2 uniquement dans des situations de soin. Pour les autres personnels vulnérables et sur indication médicale, le rectorat mettra à disposition des masques chirurgicaux de classe 2 (à ne pas confondre avec les masques FFP2) portables toute la journée. En cas de pathologie, l'arrêt de travail reste possible. Il s'agit ni plus ni moins que d'un congé maladie ordinaire avec passage à mi-traitement au bout de trois mois. Une recommandation sera adressée aux établissements sur ces points.

- **Sur la vulnérabilité des élèves :**

Le SNALC demande comment seront pris en charge les élèves vulnérables ne pouvant pas reprendre les cours de façon normale, notamment les enfants autistes et autres enfants porteurs de handicap.

Madame la Rectrice répond que les élèves vulnérables seront considérés, dans la prise en charge, comme des enfants malades ou hospitalisés. Elle précise que les élèves porteront le masque au collège et au lycée, la limite de 11 ans s'entendant pour les transports.

- **Sur le vivier pour remplacer les personnels absents car vulnérables :**

Pour le SNALC, le discours rassurant de Madame la Rectrice n'est pas en phase avec le discours anxiogène des médias et les prévisions scientifiques. Nous risquons d'avoir une recrudescence des cas et donc des arrêts de travail d'ici quelques semaines quand les températures baisseront. Avons-nous un vivier de personnels suffisant pour combler de tels manques ?

Pour Madame la Rectrice, l'Éducation nationale anticipe que la situation puisse être évolutive avec un travail au plus près du terrain. Si nécessaire, la continuité pédagogique à distance sera mise en œuvre de façon temporaire et localisée.

- **Sur l'équipement des établissements :**

Pour le SNALC, il est difficile de rassurer sans preuve matérielle. Y aura-t-il des masques et du gel en quantité suffisante ?

Pour Madame la Rectrice, le port du masque est systématique en classe, dans les déplacements et durant les récréations, accompagné des gestes barrières et de l'usage de gel. Pour les élèves sans masque, s'il s'agit d'un oubli ou d'un problème social, un stock de secours sera à disposition dans les établissements. Le règlement intérieur de l'établissement s'appliquera pour les élèves dont les oublis se multiplieront. Les types de masques à disposition seront des masques jetables ou lavables (2 par lycéen, 2 par personnel). Les masques seront renouvelés, le ministère s'est préparé à pouvoir opérer distribution de masques dans académies.

- **Sur la question des effectifs :**

Le SNALC s'interroge sur l'incohérence entre les mesures prises à certains égards sur la limitation des rassemblements et le fait que rien ne soit fait pour alléger les effectifs des classes.

Pour Madame la Rectrice, il pourra y avoir une restriction des élèves accueillis dans les cas de contamination, mais nous n'en sommes pas là donc rien ne justifie l'allègement des effectifs.

- **Sur la question de l'EPS :**

Pour le SNALC, le protocole sanitaire semble oublier l'EPS. L'enseignement de l'EPS est en contradiction avec beaucoup de principes édictés : Distanciation physique, échanges de matériels et port du masque. Il existe de trop nombreuses zones d'ombre qui permettent trop d'interprétations, stress et angoisse inutiles.

Par exemple, le gymnase est-il un espace clos ? Doit-on envisager des adaptations dans la pratique physique des élèves ? Des APSA doivent-elles être supprimées des programmations ?

Pour Madame la Rectrice, les activités sportives sont régies par un cadre spécifique auquel les IA-IPR sont formés. Il n'y aura pas de port de masque en cas d'effort physique. Toutefois, pour le SNALC, se référer à la codification de chaque activité va donner lieu à des divergences de lecture problématiques malgré l'appui des IA-IPR.

- **Sur la question de la restauration scolaire, des transports et de l'hébergement :**

Le SNALC demande comment vont être organisés les services de restauration, de transport et d'hébergement.

Pour Madame la Rectrice, les transports scolaires relèvent des mêmes consignes que celles des transports en commun : il y aura nettoyage (pas désinfection) sous responsabilité des prestataires mandatés par Région. Pour la restauration, les élèves porteront le masque pour se rendre à leur table et se déplacer. Les directeurs et personnels de direction sont invités à prendre les mesures pour éviter le brassage et systématiser le service à l'assiette.

Enfin, le SNALC considère que le protocole sanitaire est trop souple pour permettre de rassurer tout le monde. Le SNALC a fait des recommandations qui à ce jour n'ont pas été validées. Le SNALC a réclamé à minima un test pour tous les personnels dès la rentrée afin de rassurer l'ensemble de la communauté. Sur ce point, MME La Rectrice a cherché à nous rassurer en indiquant que dès qu'un cas était connu, une batterie de tests serait effectuée sur les cas contacts. Aussi, le SNALC a préconisé des cours à 20 élèves. MME La Rectrice a considéré que ce n'était pas d'actualité et qu'il fallait aérer les salles. Le SNALC a réclamé une infirmière, un psychologue scolaire, une assistante sociale par structure pour palier le plus rapidement aux difficultés sanitaires, sociales et psychologiques.

En conclusion, le SNALC a insisté sur le fait que le retour à l'école pour les enfants était une urgence sociale . C'est à ce titre, que nous avons insisté sur le fait que le SNALC était contre le report de la rentrée. Aussi, la protection des personnels et des enfants devaient être la priorité de l'Administration. Le SNALC a tendu la main à MME La Rectrice. Le SNALC ne manquera pas de faire un bilan de rentrée le plus transparent et honnête possible. Sans idéologie. Nous prendrons les dispositions nécessaires en cas de manquements et nous n'hésiterons pas à porter plainte contre l'état en cas de mise en danger des personnels et des enfants. Tout le monde peut comprendre les enjeux économiques de la nation , mais ces derniers ne peuvent se faire sur l'autel des personnels de l'Education Nationale, comprendre tous les personnels , des personnels encadrants jusqu'aux personnels précaires , en passant par les AED, AESH, infirmières, professeurs des écoles et autres personnels « invisibles » tels que les agents territoriaux.

Le SNALC a fait le choix de la transparence. Il se place du côté des personnels et agira de façon pragmatique, sans langue de bois, sans idéologie politique.

Syndicat responsable, le SNALC est le syndicat qui vous protège.

Belle rentrée à tous !

